

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement à huis clos en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 pris le 15 mars 2020 par la ministre de la Santé et des services sociaux, le lundi 23 mars 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard *	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin
	<i>* par téléphone</i>	

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

**Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de l'assistante-greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2020-03-0249

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-0250

**Droit de veto - Résolution 2020-03-0205 - Demande numéro 2020-80038 de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE, le 19 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

CONSIDÉRANT QUE, suite au droit de veto de M. le maire, la résolution 2020-03-0205 par laquelle le conseil avait adopté à l'unanimité la demande de dérogation mineure numéro 2020-80038 est soumise à nouveau au vote;

CONSIDÉRANT QUE si la majorité absolue des membres du conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de vous soumettre à nouveau la résolution numéro 2020-03-0205, laquelle accorde une demande de dérogation mineure numéro 2020-80038 pour la propriété située au 1483, rue Principale, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Rejetée à l'unanimité

2020-03-0251

**Droit de veto - Résolution 2020-03-0204 - Demande numéro 2020-80029 de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE, le 19 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

CONSIDÉRANT QUE, suite au droit de veto de M. le maire, la résolution 2020-03-0204 par laquelle le conseil avait adopté à l'unanimité la demande de dérogation mineure numéro 2020-80029 est soumise à nouveau au vote;

CONSIDÉRANT QUE si la majorité absolue des membres du conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de vous soumettre à nouveau la résolution numéro 2020-03-0204, laquelle accorde une demande de dérogation mineure numéro 2020-80029 pour les propriétés situées aux 572 à 592, rue Ferland, 573 à 595, rue Ferland et 656, 660 et 661, rue Clément, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Rejetée à l'unanimité

2020-03-0252

**Droit de veto - Résolution 2020-03-0203 - Demande numéro 2020-80028 de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE, le 19 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

CONSIDÉRANT QUE, suite au droit de veto de M. le maire, la résolution 2020-03-0203 par laquelle le conseil avait adopté à l'unanimité la demande de dérogation mineure numéro 2020-80028 est soumise à nouveau au vote;

CONSIDÉRANT QUE si la majorité absolue des membres du conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de vous soumettre à nouveau la résolution numéro 2020-03-0203, laquelle accorde une demande de dérogation mineure numéro 2020-80028 pour les propriétés situées aux 572 à 592, rue Ferland, 573 à 595, rue Ferland et 656, 660 et 661, rue Clément, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Rejetée à l'unanimité

2020-03-0253

**Droit de veto - Résolution 2020-03-0202 - Demande numéro 2020-80027 de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE, le 19 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

CONSIDÉRANT QUE, suite au droit de veto de M. le maire, la résolution 2020-03-0202 par laquelle le conseil avait adopté à l'unanimité la demande de dérogation mineure numéro 2020-80027 est soumise à nouveau au vote;

CONSIDÉRANT QUE si la majorité absolue des membres du conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de vous soumettre à nouveau la résolution numéro 2020-03-0202, laquelle accorde une demande de dérogation mineure numéro 2020-80027 pour les propriétés situées aux 572 à 592, rue Ferland, 573 à 595, rue Ferland et 656, 660 et 661, rue Clément, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Rejetée à l'unanimité

2020-03-0254

**Droit de veto - Résolution 2020-03-0201 - Demande numéro 2020-80026 de dérogation mineure**

CONSIDÉRANT QUE, le 19 mars 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre.

CONSIDÉRANT QUE, suite au droit de veto de M. le maire, la résolution 2020-03-0201 par laquelle le conseil avait adopté à l'unanimité la demande de dérogation mineure numéro 2020-80026 est soumise à nouveau au vote;

CONSIDÉRANT QUE si la majorité absolue des membres du conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

CONSIDÉRANT QUE le maire demande le vote sur cette résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de vous soumettre à nouveau la résolution numéro 2020-03-0201, laquelle accorde une demande de dérogation mineure numéro 2020-80026 pour les propriétés situées aux 572 à 592, rue Ferland, 573 à 595, rue Ferland et 656, 660 et 661, rue Clément, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Rejetée à l'unanimité

2020-03-0255

**Mesures fiscales en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19)**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques portant le numéro SJ-2020-053;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020* prévoit que le taux d'intérêt est fixé à douze pour cent (12 %), calculé quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux et remplaçant le Règlement numéro 0017-2007 et ses amendements* prévoit certains frais administratifs;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de coronavirus produit des effets sur l'économie à l'échelle mondiale, notamment en raison des nombreuses fermetures temporaires d'entreprises et mises à pied d'employés;

CONSIDÉRANT les mesures fiscales annoncées par les différents paliers gouvernementaux afin de soutenir tous les contribuables;

CONSIDÉRANT les différentes mesures d'aide offertes par les institutions financières pour soulager financièrement les entreprises et les particuliers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite également adopter certaines mesures afin d'alléger le fardeau fiscal de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'établir que tous versements des comptes impayés de toute taxe foncière, droit de mutation, compensation, toute tarification, cotisation, tarif, créance, facturation diverse, etc., à compter du 24 mars 2020, porteront intérêt au taux de zéro pour cent (0%) l'an et que ce taux soit maintenu qu'au 21 juin 2020 inclusivement;

de reporter toutes les échéances de taxes foncières des comptes annuels émis le 23 janvier 2020 comme suit :

l'échéance du 22 avril 2020 au 22 juin 2020;  
l'échéance du 22 juin 2020 au 20 août 2020;  
l'échéance du 20 août 2020 au 21 septembre 2020;  
l'échéance du 21 septembre 2020 au 19 octobre 2020;  
l'échéance du 19 octobre 2020 au 18 novembre 2020;

de reporter au 22 juin 2020, toutes les échéances de taxes foncières supplémentaires, excluant toutefois celles des comptes de droits de mutation et les comptes d'eau au compteur, dont les versements sont fixés entre le 24 mars 2020 et le 21 juin 2020 inclusivement;

de suspendre tous les prélèvements automatiques des versements de taxes foncières générales supplémentaires, excluant toutefois celles des comptes de droits de mutation et les comptes d'eau au compteur, soit les prélèvements préautorisés (PPA) et les mensualités à versements égaux (MVE), et ce, à compter du 24 mars 2020 jusqu'au 21 juin 2020 inclusivement;

d'annuler, à compter du 24 mars 2020, les frais administratifs de 5 \$, taxes incluses, chargés pour les paiements en ligne par carte de crédit à la cour municipale, et ce, jusqu'au 21 juin 2020 inclusivement;

d'annuler les frais de 10 \$ pour le remboursement des cours de natation, en raison de la fermeture pour une durée indéterminée de la Piscine Miner;

de ne comptabiliser aucuns frais pour les retards de livres à la bibliothèque, en raison de la fermeture pour une durée indéterminée de la Bibliothèque Paul-O.-Trépanier, pour la période du 16 mars 2020 au 21 juin 2020 inclusivement; et

de poursuivre le traitement de toutes les demandes de subvention (aide aux commerces et entreprises, toilette à faible débit d'eau, installation de borne électrique, etc.).

Adoptée à l'unanimité

2020-03-0256

**Avis de motion - Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020 visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières, modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'annuler certains frais administratifs et modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains événements lors de circonstances exceptionnelles**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller M. Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020 visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières, modifiant le Règlement

numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'annuler certains frais administratifs et modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains événements lors de circonstances exceptionnelles.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0906-2019 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2020 visant à modifier le taux d'intérêt annuel et à reporter des échéances de comptes de taxes foncières, modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin d'annuler certains frais administratifs et modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de pouvoir suspendre ou interdire certains événements lors de circonstances exceptionnelles ».

2020-03-0257

**Période de questions des citoyens et des citoyennes****1. M. François Ayotte, Sumotech, 24, rue Saint-Antoine Sud**

M. Ayotte questionne le conseil municipal à savoir s'il existe une possibilité d'accélérer les remboursements aux programmes de subvention.

**2. M. Robert Lanctôt, 418, rue Messier**

M. Lanctôt demande s'il est possible de prolonger de trois (3) mois l'échéance des droits de mutations.

**3. M. Denis Bessette**

M. Bessette demande si la ville peut faire quelque chose concernant le parc Pelletier en raison de l'impropreté due aux excréments de millier de corneilles.

**4. M. Dany Lupien**

M. Lupien encourage les citoyens à payer leurs taxes s'ils le peuvent à titre d'effort collectif.

2020-03-0258

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de lever la séance. Il est 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Catherine Bouchard, directrice  
des Services juridiques et greffière